

Groupe de travail 2 : Marchés de l'UE

Projet d'ordre du jour

Vendredi 6 juin 2025 (09h30 – 13h00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion B), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

09h30 Mot de bienvenue du président, Pierre Commère

09h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (27.03.25)

09h40 Points d'action

- État d'avancement des actions de la dernière réunion - informations

09h45 Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- Mise à jour des représentants de la Commission sur l'évolution récente du commerce (MARE B3), y compris :
 - Indonésie (négociation d'un accord de libre-échange)
 - Mercosur (entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange)
 - Norvège (affaire d'entente du saumon atlantique d'élevage, interdiction d'exporter du saumon d'élevage de qualité production, applicabilité potentielle du règlement (UE) n° 1026/2012 révisé)
 - Thaïlande (négociation d'un accord de libre-échange)
 - États-Unis (impact des nouveaux droits de douane)
- Mise à jour de la consultation publique sur l'intégration potentielle des critères de durabilité dans le cadre des contingents tarifaires autonomes pour les produits de la pêche par les représentants de la Commission (MARE B3)
- Échange de vues
- Voie à suivre

10h45 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

- Mise à jour du mandat de l'UE pour la sous-commission du commerce du poisson (8-12 septembre 2025) par des représentants de la Commission (MARE B3)
- Échange de vues
- Voie à suivre

11h15 Pause

11h30 Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

- Vue d'ensemble des procédures existantes et des dialogues avec les pays tiers par des représentants de la Commission (MARE B4)



- Échange de vues
- Voie à suivre

12h15 Contrôle des pêches

- Présentation des résultats du projet Fish-X par Laure Guillevic (WWF)
- Échange de vues

12h50 L'AOB

12h55 Résumé des mesures de suivi

13h00 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information + Décision	Commerce	Dans le cadre du programme de travail, l'évolution du commerce est une priorité. Il est d'usage que les représentants de la Commission fassent le point sur les derniers développements de la politique commerciale affectant le marché. Plusieurs négociations commerciales pertinentes sont en cours, notamment avec l'Indonésie, le Mercosur et la Thaïlande. En ce qui concerne la Norvège, la Commission a ouvert une procédure à l'encontre de six entreprises en raison d'une entente dans l'affaire du saumon atlantique d'élevage. La DG TRADE a identifié l'interdiction d'exportation du saumon d'élevage norvégien comme un obstacle au commerce. Les États-Unis ont annoncé de nouveaux droits de douane à l'encontre de l'UE. Le 10 avril 2025, la Commission a lancé une consultation publique sur l'intégration potentielle de critères de durabilité dans le cadre des contingents tarifaires autonomes pour les produits de la pêche.	Présentation et échange avec les représentants de la DG MARE. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'un avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- Commerce entre l'UE et l'Indonésie - Commerce UE-Mercosur - Commerce entre l'UE et la Thaïlande - Affaire d'entente (Norvège) - Barrière commerciale (Norvège) - Avis (Thaïlande) - Avis (Norvège) - Consultation (ATQ) - Avis (ATQ)
Information + Décision	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Tous les deux ans, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tient une réunion de la commission de la pêche. Les deux années ont lieu les réunions des sous-comités correspondants, y compris le sous-comité du commerce du poisson. La prochaine réunion aura lieu du 8 au 12 septembre 2025 en format virtuel. La Commission préparera le mandat de l'UE pour la réunion. Par le passé, le MAC a fait partie de la délégation de l'UE à la commission de la pêche.	Mise à jour sur la préparation du mandat de l'UE pour la prochaine réunion de la sous-commission. Décision sur la voie à suivre (par exemple, participation à la délégation de l'UE, adoption d'un avis sur le mandat).	- Sous-comité

Information + Décision	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée	En vertu du règlement INN de l'UE, la Commission peut prendre des mesures à l'encontre des pays tiers qui ne prennent pas de mesures contre les activités de pêche illégale. Tout d'abord, la Commission émet un avertissement (« carton jaune »). Si le pays ne se conforme toujours pas, la Commission identifiera le pays comme n'ayant pas coopéré (« carton rouge »). Les produits de la pêche en provenance de pays identifiés sont interdits sur le marché de l'UE. Il est établi que la DG MARE fournit une mise à jour annuelle au MAC.	Mise à jour des représentants de la DG MARE sur les procédures et les dialogues en cours concernant les pays tiers. Décision sur la voie à suivre (par exemple, suivi de l'évolution de la situation, rédaction d'un avis sur un pays tiers spécifique).	- Vue d'ensemble
Information	Contrôle des pêches	Le projet Fish-X est un projet de trois ans cofinancé par le programme Horizon Europe. Le projet vise à développer un espace de données sur la pêche (Fish-X), une plateforme d'informations et une application de traçabilité pour soutenir les objectifs de la politique commune de la pêche, du pacte vert de l'UE et de la stratégie « De la ferme à la table. » Il vise à surmonter des séries de défis clés, notamment la collecte et le partage de données, en particulier celles de la pêche artisanale et récréative ; et l'accès, la gestion et l'utilisation des données pour renforcer la surveillance et le contrôle ainsi que la durabilité des pêcheries de l'UE.	Présentation des résultats du projet par un représentant du WWF.	- Projet